

**ANNEE 2024**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 9 DECEMBRE 2024**

*Délibération n°*

**2024091**

Date de convocation : 05/12/2024

Date d'affichage : 11/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	16
Pouvoirs	:	7
Nombre de votants	:	23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 7 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20241209-2024091-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 décembre 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents* : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Marc PERRIER

Mmes Valérie REcart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaél LE CAM, Céline FAYS.

*Absents excusés* : M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Bernard COMBES) & Mmes Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à M. Marc PERRIER), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Maud BARRAL (pouvoir à Mme Valérie REcart), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Laure TREMOUILLE (pouvoir à M. Philippe ENSALES).

*Secrétaire de séance* : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**O.J n°7 : Demande de subvention dans le cadre du « Fonds Vert » pour le projet de renaturation et de création d'une cour « oasis » à l'école publique**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Dans une démarche de renaturation des espaces, il est prévu sur l'année 2025, un projet de création d'une cour « oasis » à l'école maternelle communale.

Les cours oasis ont plusieurs avantages pour lutter contre les défis urbains tels que les îlots de chaleur ou la gestion inefficace de la ressource en eau.

Outre les bienfaits qu'elles apportent au bien-être des enfants, elles représentent des aménagements propices au développement et à la préservation de la biodiversité, en végétalisant des espaces autrefois bitumés pour les transformer en îlots de fraîcheur et en permettant une meilleure absorption et récupération des eaux de pluie

Ce projet a été mené, en concertation avec les équipes pédagogiques qui interviennent à l'école (corps enseignant et service enfance-jeunesse).

Pour permettre sa concrétisation sur l'exercice 2025, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, de solliciter une subvention dans le cadre du dispositif « Fonds Vert », comme détaillée dans le plan de financement ci-après :

Renaturation et désimperméabilisation de la cour de l'école publique  
Création d'une cour Oasis - Décembre 2024

justée		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant HT en €	Nature des recettes	Montant en €	%
Installation de chantier	3 500,00	Subvention agence de l'eau	36 616,25	50,00
Travaux d'aménagement	29 562,50	Subvention fonds vert	21 969,75	30,00
Travaux de plantation	13 650,00	<b>sous total aides publiques</b>	<b>58 586,00</b>	<b>80,00</b>
Mobilier fixe	13 300,00	Autofinancement de la commune de BASSUSSARRY	14 646,50	20,00
Cloture	6 020,00			
Potager	7 200,00			
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>73 232,50</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>73 232,50</b>	

Le Conseil municipal,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du dispositif « Fonds Vert » au taux maximum de 30% du montant des dépenses éligibles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives permettant de faire aboutir cette demande de subvention.

Fait à Bassussarry le 9 décembre 2024.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

